Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 974-269740189-20260428-03_04_2026_03-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAITS DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

N°03-04-2026/ 03 :

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) – EXERCICE 2025

DU CCAS DE SAINTE-MARIE

Séance du Mardi 28 Avril 2026

A 15 Heures 30

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 974-269740189-20260428-03_04_2026_03-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Mardi 28 Avril 2026

- Note explicative de synthèse n° 03-04-2026/03
- Délibération du Conseil d'Administration

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 974-269740189-20260428-03_04_2026_03-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 28 AVRIL 2026

La réunion du Conseil d'administration s'est tenue dans la grande salle du Centre Social de la Rivière des Pluies, situé au 111 Rue Roger Payet, Rivière des Pluies, 97438 Sainte-Marie, le 28 avril 2026.

Présidence :

- *La séance a été présidée par Madame Céline SITOUZE, Présidente du CCAS de Sainte-Marie.*

QUESTIONS PRINCIPALES

Affaire N°03-04-2026/03 :

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) – EXERCICE 2025

Étaient présents :
Membres élus :

- *Madame Céline SITOUZE, Présidente ;*
- *Monsieur André CHERIMONT ;*
- *Madame Lucie DAFREVILLE ;*
- *Madame Roseline VALLIAME CALLY ;*
- *Monsieur Jérôme ALAGUIRY ;*
- *Madame Héliette BAKARI SITOUZE*

Étaient présent
Membres nommés :

- *Monsieur Jack VAYTILINGOM ;*
- *Monsieur Jules BON ;*
- *Madame Erika FOUMENAIGUE ;*
- *Monsieur Brice LEICHNIG.*

Était absent excusé :

- *Monsieur Alain DIDELOT.*

Étaient représentés

- *Monsieur Daniel CONVERT, par Madame Héliette BAKARI SITOUZE ;*
- *Madame Edith BUISSON DE LARICHAUDY, par Madame Erika FOUMENAIGUE.*

NOTA : Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché
Le 13/05/26 à la porte du CCAS.
Les membres en exercice étaient de : 13
Présents : 10
Votants : 11
Exprimés : 11

Le Vice-Président du CCAS,

André CHERIMONT

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 974-269740189-20260428-03_04_2026_03-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

AFFAIRE N°03-04-2026/03 : ***APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) – EXERCICE 2025***

Madame la Présidente quitte la séance et ne participe pas au vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 ; et la présidence est repris par le Vice-Président.

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 instaure de nouvelles obligations concernant la présentation et l'élaboration des budgets locaux. La présente note expose de manière concise et synthétique les informations financières essentielles **Centre Communal d'Action Sociale** (CCAS), relatives au compte financier unique (CFU) 2025 et au budget primitif (BP) 2026.

Conformément à l'exercice budgétaire 2025, le compte financier unique (CFU) se présente comme suit :

I. <u>Section de fonctionnement</u>

Les dépenses de fonctionnement du CCAS connaissent une diminution significative en 2025 (-13,66 %), principalement portée par la baisse des charges de personnel et des charges à caractère général. Les recettes de fonctionnement sont globalement stables (-1,29 %), avec une progression des dotations et participations compensant partiellement la baisse des produits des services.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 974-269740189-20260428-03_04_2026_03-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

Dépenses de fonctionnement

Libellé	2024	2025	Evolution 2024/2025	
			Montant	%
Charges à caractère général *(Chap. .011)*	474 482,02 €	348 214,60 €	126 267,42 €	-26,61%
Charges de personnel (*Chap. 012)*	3 685 497,36 €	3 215 394,95 €	470 102,41 €	-12,76%
Autres charges de gestion courante (Chap. 65)	283 833,71 €	251 671,88 €	32 161,83 €	-11,33%
Charges exceptionnelles/ spécifiques (Chap. 67)	1 002,49 €	4 689,85 €	- 3 687,36 €	367,82%
Dotations aux provisions semi-budgétaires (Chap. 042)	118 358,43 €	119 960,15 €	- 1 601,72 €	1,35%
Total des Charges réelles	4 563 174,01 €	3 939 931,43 €	623 242,58 €	-13,66%

Recettes de fonctionnement

Libellé	2024	2025	Evolution 2024/2025	
			Montant	%
Atténuation de charges (Chap. 013)	29 998,43 €	23 332,83 €	6 665,60 €	-22,22%
Produits des services, du domaine et ventes (Chap.70)	230 705,04 €	85 188,16 €	145 516,88 €	-63,07%
Dotations et participations (Chap. 74)	4 225 508,30 €	4 338 917,02 €	- 113 408,72 €	2,68%
Autres produits de gestion courante (Chap. 75)	14 033,64 €	611,82 €	13 421,82 €	-95.54%
Produits exceptionnels (Chap.77)	5 900,00 €	- €	5 900,00 €	-100,00%
Total des Produits réelles	4 506 145,41 €	4 448 049,83 €	58 095,58 €	-1,29%

En 2025, les recettes de fonctionnement ont diminué de -1.29%, atteignant 4 448 049.83 €, contre 4 506 145.41 € précédemment. La subvention communale représente 77.3% des recettes budgétaires pour l'année 2025.

II. Section d'investissement

En 2025, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a engagé une reprise de ses investissements à hauteur de **153 612.28 €**. Cette dynamique a permis d'améliorer les conditions de travail des agents et de renforcer la qualité du service rendu aux usagers.

Ces investissements s'inscrivent pleinement dans les missions d'intérêt général du CCAS, chargé de mettre en œuvre la politique de solidarité et d'organiser l'aide sociale au bénéfice des habitants de la commune.

À ce titre, le CCAS joue un rôle essentiel dans la lutte contre les exclusions, l'accompagnement des personnes âgées et le soutien aux personnes en situation de handicap.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 974-269740189-20260428-03_04_2026_03-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

Dépenses d'investissement

Libellé	2024	2025	Evolution 2024/2025	
			Montant	%
Immobilisations incorporelles *(chap.20)*	14 506,18 €	5 994,00 €	8 512,18 €	-58,68%
Immobilisations corporelles *(Chap. 21)*	57 362,86 €	147 618,28 €	- 90 255,42 €	157,34%
Opérations ordre transf. entre sections (Chap. 040)	- €	- €	- €	0,00%
TOTAL	71 869,04 €	153 612,28 €	-81 743,24 €	113,74%

Recettes d'investissement

Libellé	2024	2025	Evolution 2024/2025	
			Montant	%
Subvention d'investissement (Chap.13)	- €	60 456,00 €	- 60 456,00 €	0,00%
Dotations fonds divers et réserves (Chap.10)	4 657,70 €	10 328,71 €	- 5 671,01 €	121,76%
Opérations ordre transf. entre sections (Chap.040)	118 358,43 €	119 960,15 €	- 1 601,72 €	1,35%
TOTAL	123 016,13 €	190 744,86 €	-67 728,73 €	55,06%

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et suivants relatifs à l'examen et à l'approbation des comptes des établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2022-827 du 1er juin 2022 relatif au Compte Financier Unique et son application aux collectivités et établissements publics locaux ;

Vu le compte financier unique de l'exercice 2025 établi par l'ordonnateur et présenté par le comptable public assignataire ;

Considérant que ces documents retracent l'ensemble des opérations budgétaires et financières exécutées au cours de l'exercice et permettent d'apprécier la situation financière et comptable de l'établissement public ;

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 974-269740189-20260428-03_04_2026_03-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

Il est proposé au Conseil d'administration, après délibération :

Article 1 :

D'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2025, tel que présenté ;

Article 2 :

De donner quitus l'ordonnateur pour sa gestion de l'exercice 2025 ;

Article 3 :

D'autorisation Madame la Présidente à procéder aux inscriptions budgétaires ;

Article 4 :

La présente délibération sera transmise :

- À Monsieur le Préfet pour exercice du contrôle de légalité, conformément à l'article L.2131-1 du CGCT ;
- À la Trésorerie compétente, pour exécution comptable ;
- Et fera l'objet d'un affichage au siège du CCAS, dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Article 5 :
Le Conseil d'Administration autorise Madame la Présidente du CCAS, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération et à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à délibérer sur cette proposition.

**
*

<u>Décision du Conseil d'Administration</u> :

Le Conseil d'Administration régulièrement réuni en séance plénière, après avoir entendu et examiné le rapport présenté par la Présidente, concernant le Compte Financier Unique Exercice 2025, et après avoir délibéré, décide ce qui suit à l'unanimité des membres présents :

Article 1 :

Approuve le Compte Financier Unique (CFU) 2025, tel que présenté ;

Article 2 :

Quitus est donné l'ordonnateur pour sa gestion de l'exercice 2025 ;

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 974-269740189-20260428-03_04_2026_03-DE

Sainte-Marie
L'épanouissement
C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTE – MARIE

Article 3 :

Autorise Madame la Présidente à procéder aux inscriptions budgétaires ;

Article 4 :

La présente délibération sera transmise :

- À Monsieur le Préfet pour exercice du contrôle de légalité, conformément à l'article L.2131-1 du CGCT ;
- À la Trésorerie compétente, pour exécution comptable ;
- Et fera l'objet d'un affichage au siège du CCAS, dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Article 5 :

Autorise Madame la Présidente du CCAS, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération et à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

Vote des membres du conseil d'administration après avoir délibérer :

- Pour : 11 voix dont 2 procurations,
- Contre : 00 voix,
- Abstention : 00 voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture
Le :

et publication ou notification du :
.....

Pour extrait copie conforme,
Le Vice-Président CCAS,



André CHERIMONT